

Conduites addictives de la population active : chiffres clés

Philippe Hache, département Études et assistance médicales, INRS

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a publié des données sur la consommation de substances psychoactives chez les salariés et agents du secteur public. Les premières statistiques disponibles en matière de perte d'emploi et d'accidents du travail sont également fournies.

L'ensemble de ces données est issu de Constances, cohorte épidémiologique française constituée d'un échantillon représentatif de 200 000 adultes âgés de 18 à 69 ans à l'inclusion, qui fréquentent les centres d'examen de santé de la Sécurité sociale. La MILDECA finance l'exploitation des données de la cohorte Constances afin de disposer de données statistiques fiables sur les pratiques addictives des salariés et des agents du secteur public.

Une sélection des différents résultats est présentée ici. Le document intégral peut être téléchargé à l'adresse suivante : https://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_constances_web.pdf.

Consommation de substances psychoactives

Tabac

Chez les travailleurs, le tabagisme concerne 27 % des hommes et 23 % des femmes. Les ouvriers et les employés sont les plus concernés par cette consommation.

La part des anciens fumeurs s'élève à 35 % chez les hommes et 30 % chez les femmes.

Alcool

Les volontaires de la cohorte Constances ont été interrogés sur leur consommation d'alcool et son reten-

tissement à l'aide du questionnaire AUDIT (*Alcohol use disorders identification test*) comportant 10 questions, chacune cotée de 0 à 4. Ici, un score supérieur à 7 témoigne d'une consommation dangereuse, tandis qu'un score supérieur à 15 témoigne d'un risque de dépendance.

Consommation dangereuse

Parmi la population active occupée, 19,8 % d'hommes et 8 % de femmes ont un usage dangereux de l'alcool. Au sein des catégories d'âge, les 18-35 ans sont les plus concernés. De même, parmi les catégories socioprofessionnelles, l'usage dangereux d'alcool concerne 22,9 % des employés, 22 % des ouvriers et 10,7 % des femmes cadres.

Aucun secteur d'activité n'est épargné, même si des différences sont observées. Les secteurs d'activité où l'usage dangereux est le plus élevé sont l'industrie, les commerces, les services à la personne et l'éducation. Les secteurs de la santé et de l'administration ont des prévalences moindres.

Risque de dépendance

Chez les hommes, 6 % des ouvriers et 7,7 % des employés présentent un risque de dépendance à l'alcool. Chez les femmes, ce niveau de risque concerne 1 % des cadres.

Cannabis

Parmi les travailleurs, 8 % des hommes et 4 % des femmes consomment du cannabis au moins une fois par semaine. Les 18-35 ans sont les plus concernés. Les employés sont les plus nombreux à consommer plus d'une fois par semaine. Au sein de cette catégorie socio-professionnelle, 11,6 % des hommes et 5,9 % des femmes sont concernés.

Médicaments psychotropes anxiolytiques

La cohorte Constances permet également d'obtenir des données de mésusage des médicaments anxiolytiques chez les travailleurs. Ici, le mésusage est défini par une consommation continue de ce type de psychotrope au-delà de 12 semaines.

Sur la période 2009 - 2014, 4,9 % des femmes et 2,8 % des hommes ont eu au moins un épisode de mésusage de médicaments anxiolytiques. Cette situation est plus fréquente dans les catégories d'âge les plus élevées.

De même, la prévalence du mésusage augmente :

- lorsque le niveau socio-économique diminue (catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation, revenus du foyer) ;
- suivant l'intensité du stress au travail, quelle que soit la catégorie sociale concernée. Par ailleurs, il est à noter que l'exposition stressante au public est associée à une augmentation des consommations de tabac, de cannabis et d'alcool.

Consommation et statut d'emploi

Travail à temps partiel

Les prévalences d'usage d'alcool, de tabac et de cannabis sont plus élevées chez les hommes travaillant à temps partiel, par rapport à ceux travaillant à temps complet. Le contraire est observé chez les femmes.

Les travailleurs à temps partiel sont plus concernés par le mésusage de médicaments psychotropes anxiolytiques que ceux à temps complet.

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi consomment plus de tabac que les travailleurs : 1,5 fois plus chez les hommes, 1,3 fois plus chez les femmes.

Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les inactifs ont deux fois plus d'addiction à l'alcool que les actifs.

En matière d'usage de cannabis chez les hommes, il est noté 3 fois plus de consommateurs chez les demandeurs d'emploi comparé aux actifs. Chez les femmes, ce rapport est de 1,7.

Risques associés à l'usage de substances psychoactives

Perte d'emploi

Les fumeurs ont un risque de perte d'emploi à un an au moins multiplié par 1,5 par rapport aux non-fumeurs. L'usage dangereux de boissons alcoolisées est associé à un risque de perte d'emploi à un an multiplié par 1,5. En cas de dépendance, ce risque est multiplié par 2.

Une consommation de cannabis inférieure à une fois par mois est associée à un risque de perte d'emploi à un an multiplié presque par 2. Si cet usage est d'au moins une fois par mois, le risque est presque multiplié par 3.

Alcool et accidents du travail graves

Les accidents du travail graves sont définis ici comme ayant engendré des séquelles se traduisant par une incapacité permanente partielle (IPP).

L'intensité de la consommation hebdomadaire d'alcool constitue un facteur de risque :

- consommation hebdomadaire d'au moins 2 verres par jour chez la femme, ou 4 verres par jour chez l'homme : le risque d'accident du travail grave est multiplié par 2 ;
- épisode d'alcoolisation ponctuelle importante survenant au moins une fois par semaine : le risque d'accident grave est augmenté de 50 %. L'alcoolisation ponctuelle importante est définie par la consommation d'au moins 6 verres en une seule occasion. Elle correspond au phénomène de *binge drinking*. Il est rappelé que seule l'analyse de l'accident permet de définir la part de responsabilité de la consommation d'alcool parmi les autres causes.

POUR EN SAVOIR +

○ **HACHE P, PERIS E** - Antalgiques opioïdes et travail. Mise au point TP 43. *Réf Santé Trav.* 2020 ; 164 : 87-96.

○ **HACHE P** - Benzodiazépines et travail. Mise au point TP 32. *Réf Santé Trav.* 2019 ; 157 : 151-58.

○ **HACHE P** - Cannabis et travail. Grand angle TC 160. *Réf Santé Trav.* 2017 ; 152 : 37-51.

○ **HACHE P** - Alcool et travail. Grand angle TC 152. *Réf Santé Trav.* 2015 ; 144 : 29-48.

○ **Addictions : alcool, tabac, drogues...** INRS, 2018 (<https://www.inrs.fr/risques/addictions/ce-qu-il-faut-retenir.html>).

○ **Index de la Revue de A à Z > ADDICTION.** INRS (https://www.rst-sante-travail.fr/rst/header/sujets-az_parindex.html?rechercheIndexAZ=addiction___ADDICTION).